



Madame  
Corinne Cicéron Bühler  
Direction du droit international public DDIP  
Taubenstrasse 16  
3003 Berne

Références CMT  
Date 20 JUIN 2018

**Dixième, onzième et douzième rapports périodiques présentés par la Suisse au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (consultation technique)**

Madame,

Le Gouvernement valaisan accuse réception de votre demande du 18 mai dernier, laquelle a retenu toute notre attention.

Vous trouverez en annexe le tableau comportant nos réponses, établi en collaboration avec les différents services concernés.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous transmettons, Madame, nos salutations distinguées.

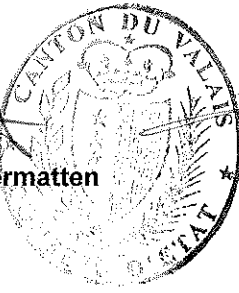
Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

  
**Esther Waeber-Kalbermatten**

Le chancelier

  
**Philipp Spörri**



Annexe Tableau réponse  
Copie à dv-menschenrechte@eda.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Secrétariat général du DFI**  
Service de lutte contre le racisme

## Consultation thématique des cantons en prévision du rapport 2018 au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

Canton : Valais  
Nom, prénom : **Monnet Caroline**  
Adresse e-mail et numéro de téléphone pour tout renseignement : [caroline.monnet@admin.vs.ch](mailto:caroline.monnet@admin.vs.ch) 027/606.55.70

Lien vers le précédent cycle de monitoring (2012 à 2014) de la Suisse (rapport officiel, rapport de la CFR, rapport alternatif des ONG, recommandations du CERD) : [www.slr.admin.ch](http://www.slr.admin.ch) > [Monitoring et rapports](#) > [Rapport](#)

Thème	Informations	Évaluation/commentaire
<b>Modifications légales au niveau cantonal (ou communal), en rapport avec le domaine de la discrimination raciale</b> <i>Reporting régulier (projet de rapport : 1<sup>re</sup> partie, chap. 2.2., ch. 17)</i>	Au niveau cantonal, aucune modification légale en rapport avec le domaine de la discrimination raciale n'a eu lieu.	
<b>Mesures ou projets innovateurs dans le domaine de la discrimination raciale ou en faveur de groupes de population potentiellement touchés par celle-ci</b> <i>Recommandations 15 et 12a (projet de rapport : 2<sup>e</sup> partie, chap. 5.3. ch. 84 ss / Partie 2, chap. 7.1., ch. 121 ss)</i>	Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, qui se déroule en mars, nous ne cibons pas les actions en faveur de groupes de population spécifiques (par ex. personnes de couleur, musulmans). A travers les semaines d'actions nous essayons de mettre l'accent sur certaines thématiques en lien avec les discriminations. Par exemple, en 2018, le canton et les communes ont décidé	

Thème	Informations	Évaluation/commentaire
	<p>de mettre en exergue le racisme dans le monde du travail. A cet effet le canton a édité une brochure afin de sensibiliser les employeurs, employés et clients aux discriminations intitulée « Au travail ! L'égalité des chances est payante. » Nous choisissons avant tout de sensibiliser l'ensemble de la population, mais également les jeunes au niveau de l'école obligatoire. Différents projets sont soutenus dans les villes et régions de notre canton par le Bureau cantonal de l'intégration et les délégués à l'intégration des villes et des régions.</p> <p>Un projet de sensibilisation des jeunes du secondaire 1 est conduit dans différents Cycles d'Orientation du Valais romand par la HES-SO Santé-Social. Il touche entre 700 et 1000 jeunes par an. Il est soutenu par le Bureau cantonal de l'intégration.</p>	
<p><b>Mesures innovatrices visant à renforcer les organisations non gouvernementales dans le domaine de la protection contre la discrimination</b></p> <p><i>Recommandation 12 (projet de rapport : 2<sup>e</sup> partie, chap. 5.3., ch. 84 ss)</i></p>	<p>Un mandat de prestations a pu être conclu avec la Croix-Rouge Valais en 2014 pour la mise en œuvre d'un Bureau d'écoute contre le racisme qui offre une permanence et un soutien gratuit, confidentiel et indépendant aux personnes concernées qu'elles soient suisses ou étrangères.</p>	
<p><b>Mesures d'information ou de sensibilisation pour les enfants et les jeunes ou dans les écoles (également dans le domaine en ligne)</b></p> <p><i>Recommandations 12 et 18 (projet de rapport : 2<sup>e</sup> partie, chap. 5.3. ch. 84 ss / 2<sup>e</sup> partie, chap. 7.1., ch. 121 ss / 2<sup>e</sup></i></p>	<p>Avec le soutien du Bureau cantonal de l'intégration, la responsable du Bureau d'écoute contre le racisme a pu expliquer aux ONG actives en matière d'intégration et de lutte contre le racisme, ainsi qu'à certaines communes organisant elles-mêmes leurs</p>	

Thème	Informations	Évaluation/commentaire
<p>partie, chap. 7.2., ch. 134 ss)</p>	<p>cours de langue et d'intégration, les services qu'offre le Bureau d'écoute.</p> <p>Dans la partie germanophone du canton, des cours de sensibilisation à la diversité pour les apprentis sont organisés en collaboration avec les écoles professionnelles chaque année par les délégués et le Forum Migration Oberwallis de Viège.</p>	
<p><b>Mesures pour prévenir la discrimination raciale dans le cadre du travail policier (notamment concernant le profilage racial)</b></p> <p><i>Recommandation 14 (projet de rapport : 2<sup>e</sup> partie, chap. 5.2., ch. 72 ss)</i></p>	<p>Des formations sont données aux aspirants de l'Académie de police, notamment pour développer leurs connaissances sur les situations des étrangers, des requérants d'asile et des réfugiés.</p> <p>Des formations dans ces domaines se font également régulièrement dans les cadres de la formation continue des agents.</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi sur la police cantonale prévoit une nouvelle procédure, celle de la plainte (cf. art. 25) contre une intervention de police.</p> <p>A relever que la Police cantonale valaisanne n'a jamais eu de reproches pour des cas de discrimination raciale</p>	
Autres thèmes	Informations	Évaluation/commentaire
